

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 39/2026

Objet : Attribution des subventions aux associations

L'an deux mille vingt-six, le 26 mai à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Montalieu-Vercieu, légalement convoqué le 20 mai, s'est réuni à la salle Jouvenet sous la présidence de Monsieur Christian GIROUD, Maire.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 27

Présents : 20

ATTAVAY Bernard, CHAUDET Florence, D'ORIO Vincent, DA CONCEICAO Maryline, DREVET Christiane, FAYARD Stéphanie, GIROUD Christian, GORCE Isabelle, JAVERLIAT Laure, LACAVE Quentin, LAROCHE Jean-Luc, LEMIRE Robert, LUTTRIN Jean-Claude, PÉJU Amaury, PELLEGRINELLI Florian, PERRAUT Sébastien, ROSSI Patrick, RUIS Frédéric, RUIZ Céline, ZABI Sabya.

Excusés ayant donné procuration : 7

BELLONVILLE Elodie à PERRAUT Sébastien, FOURNET Steve à JAVERLIAT Laure, GOZZO Barbara à GIROUD Christian, LAURET Marie Cindy à D'ORIO Vincent, POULET Maxime à LEMIRE Robert, THÉVENOT Monique à LAROCHE Jean-Luc, YOUNSI-BRUSCOLINI Virginie à LACAVE Quentin.

Soit 20 présents et 7 pouvoirs – 27 votants

Secrétaire de séance : Florence CHAUDET

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les propositions d'attribution des subventions aux associations pour l'année 2026 :

Association	Montant attribué
Racing club Bouvesse (foot)	1 500 €
Basket des Carriers et Pays de la Pierre	900 €
Gym Club	900 €
Montalieu-Vercieu Badminton Club	900 €
Montalieu-Vercieu Badminton Club <i>Subvention exceptionnelle pour une compétition handisport d'un adhérent</i>	1 250 €
Les amis de la Médiathèque	200 €
Montalieu Savate	200 €
Amicale des donateurs de sang	150 €
Cyclo Tourisme de Montalieu-Vercieu	250 €
Vercieu Patrimoine Vivant	250 €
Amicale des médaillés militaires	150 €
Chemin de fer du Haut-Rhône	1 000 €
L'aire de liens	250 €
La tirelire des écoles	1 500 €

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le 28/05/2026

ID : 038-213802473-20260526-D2026_39-DE

Monsieur le maire rappelle l'article L2131-11 du CGCT disposant que sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires.

De ce fait, les élus ci-dessous ne prennent pas part aux votes pour l'attribution des subventions aux associations dont ils sont membres :

- Christiane DREVET, membre de l'association Les amis de la médiathèque ;
- Laure JAVERLIAT, membre de l'association Montalieu Savate ;
- Monique THÉVENOT, membre de l'association Vercieu Patrimoine Vivant ;
- Laure JAVERLIAT et Florian PELLEGRINELLI, membres de l'association La tirelire des écoles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les subventions mentionnées ci-dessus aux associations de la commune.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Christian GIROUD

Le secrétaire de séance,
Florence CHAUDET



Christian GIROUD
MAIRE de la commune de
Montalieu Vercieu (213802473)
27 mai 2026